

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES PÉTITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition pour que R. R, 32 ans, et son frère R.R, 34 ans restent en Suisse
et obtiennent un permis de séjour stable**

1. PREAMBULE

La commission thématique des pétitions a siégé le jeudi 22 mars 2018 pour traiter de cet objet à la salle du Bicentenaire, Place du Château 1 à Lausanne. Elle était composée de Madame la Députée Séverine Evéquo et de Messieurs les Députés François Cardinaux, Daniel Ruch, Daniel Trolliet, Philippe Liniger, Olivier Epars, Jean-Louis Radice, Pierre-André Pernoud et Olivier Petermann, sous la présidence de Monsieur le Député Vincent Keller.

Monsieur Guy Gaudard était excusé.

Monsieur Jérôme Marcel, secrétaire de la commission (SGC) a tenu les notes de séance. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : R. R, 32 ans, et son frère R.R, 34 ans, du Sri Lanka.

Représentants de l'État : M. Steve Maucci , chef du SPOP.

3. DESCRIPTION DE LA PÉTITION

La pétition reçue demande que les 2 frères RR et RR. ne soient pas renvoyés et obtiennent une autorisation de séjour.

4. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES

Les pétitionnaires ont des difficultés à s'exprimer en français ; ils sont accompagnés par une représentante de l'association Droit de rester et par deux amis agissant comme interprètes.

Les pétitionnaires sont membres de l'ethnie Tamoule, ces deux frères sont actifs depuis leur adolescence au sein de la LTTE, le mouvement des Tigres de libération de l'Îlam Tamoul. Ils ont fait leur demande d'asile datée d'octobre 2010 et qui a été refusée en 2011. Ils ont fait recours contre ce refus.

Leurs accompagnants et eux nous rappellent que des personnes comme eux n'ont aucune chance d'être aidés ou secourus, puisque tout est camouflé dans leur pays, le Sri Lanka surveillant activement les activistes Tamouls à l'étranger, leurs activités communautaires en Suisse présentent un risque en cas de retour au Sri Lanka.

Ils habitent en Suisse depuis 8 ans, sont bien intégrés dans le tissu social de la ville d'Yverdon en tant que membres de diverses associations communautaires, selon leurs dires.

Ils ont aussi travaillé au sein du programme d'occupation de l'EVAM. Ils souhaitent rester en Suisse, avec un permis de séjour durable.

5. AUDITION DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Il s'agit d'une procédure classique, hors Dublin, qui a été déposée en octobre 2010 et rejetée le 15 juillet 2011. Le rejet a été confirmé. Après un départ des personnes en Allemagne, ce pays nous les a renvoyés (selon procédure habituelle). Ils ont alors déposé 4 nouvelles demandes d'asile. Elles ont toutes été repoussées. Le risque pour leur vie au Sri Lanka est considéré comme faible. Les pétitionnaires ont travaillé deux jours dans une entreprise puis leur travail s'est arrêté (avant une interdiction).

6. DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION

Les membres de la commission sont étonnés du nombre de demandes d'asile.

La question est aussi de savoir ce que ces gens vont apporter à notre région s'ils restent, car pour l'instant, ils ne sont qu'entre eux. La question de l'intégration est présente assez fortement dans le débat, le fait que les pétitionnaires sont à 100 % soutenus par des aides, y compris dans la langue française est un élément peu aidant.

Il est aussi relevé que le retour dans leur pays est une difficulté réelle pour eux et que leur détresse psychologique les oblige à se raccrocher au sein de leur communauté.

Il a été aussi remarqué que 170 personnes ont signé une pétition pour aider des personnes intégrées, parlant bien notre langue. La commission recommande aux auteurs de ces pétitions de faire en sorte que les éléments notés dans la pétition soient corrects. Sinon, les auteurs de ces pétitions se discréditent. Cela peut avoir un effet négatif dans des cas délicats.

7. VOTE

Par 1 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

Chailly-Montreux, le 5 mai 2018.

*Le rapporteur:
(Signé) François Cardinaux*